

ARRETE N° 2019 - 094 du 26 FEV. 2019

La présidente de l'université Paris Diderot – Paris 7,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1 ;
 Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
 Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux professeurs (séance du 30 janvier 2019) ;

ARRETE :

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi n° 4404 (profil : Aménagement, développement local et territoires) est constitué des membres suivants :

Qualité	Civilité	Prénom	NOM	Etablissement	Président (P) - Vice-président (VP)
Interne, rang A	Mme	Dominique	RIVIERE	Université Paris Diderot	VP
Interne, rang A	M.	Salem	DAHECH	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Phillippe	MOATI	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	Mme	Marianne	MORANGE	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	Mme	Sandrine	BERROIR	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	M.	Frédéric	SANTAMARIA	Université Paris Diderot	P
Externe, rang A	Mme	Magali	TALANDIER	Université Grenoble-Alpes	
Externe, rang A	M.	Guy	BAUELLE	Université Rennes 2	
Externe, rang A	M.	Éric	DENIS	CNRS	
Externe, rang B	Mme	Maryvone	PREVOT	Université Lille	
Externe, rang B	Mme	Isabelle	GENEAU DE LAMARLIERE	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	
Externe, rang B	M.	Phillippe	THIARD	UPEC	

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Christine CLERICI